

**De la maternelle à l'université,
pour une autre école, une autre société,**

Luttons pour l'égalité !

SUD éducation est un syndicat intercatégoriel qui s'efforce d'unir les revendications des personnels de la maternelle à l'université, dans les écoles, les collèges, les lycées, les universités et tous les services. Nous portons un syndicalisme de lutte qui défend les droits des personnels sans compromission avec la hiérarchie.

Membres de l'Union syndicale Solidaires, nous défendons une autre vision du syndicalisme, fondée sur la démocratie à la base et l'autogestion dans la vie du syndicat. SUD éducation se bat au quotidien pour une école publique, gratuite, laïque, égalitaire et émancipatrice.

Pour nos conditions de travail, gagnons de nouveaux droits.

Pour un statut unique : la priorité à l'égalité, c'est donner à toutes et tous un statut de fonctionnaire protecteur et une meilleure rémunération.

Pour une autre école, exigeons un même droit à une éducation de qualité pour toutes et tous les élèves.

Pour un syndicalisme de lutte et de transformation sociale : parce que la priorité à l'égalité ce n'est pas qu'à l'école qu'elle se joue, SUD éducation fait partie de l'Union syndicale Solidaires, et porte des revendications pour transformer la société.

VOTONS SUD
éducation

Union
syndicale
Solidaires

**CCP des personnels
non-titulaires
enseignants, CPE et
d'orientation**



Pour les CCP des personnels non-titulaires enseignants, CPE et d'orientation, SUD éducation revendique :

- 1 la titularisation de tous les personnels sans condition de concours ni de nationalité
- 2 l'arrêt du recrutement de personnels non-titulaires : il faut augmenter le nombre de postes aux concours
- 3 l'égalité salariale entre les personnels titulaires et les personnels non-titulaires ainsi que l'accès aux mêmes primes, indemnités et pondérations
- 4 des moyens pour une véritable formation
- 5 l'instauration partout de véritables commissions paritaires d'affectation pour garantir des modalités d'affectation transparentes
- 6 la consultation des commissions consultatives paritaires pour les cas de non-renouvellements
- 7 dans l'immédiat, la généralisation des contrats de 3 ans pour tous les personnels qui le souhaitent
- 8 l'augmentation des salaires pour toutes et tous avec un salaire minimum à 1700 euros et l'abrogation du jour de carence
- 9 la fin des temps partiels imposés
- 10 le rétablissement des CIO et des DRONISEP